



No de résolution



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue ce 20^e jour du mois de novembre 2023 à 18 h 45, à la salle du conseil municipal au centre communautaire sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères

Nathalie Ayotte
Annie Mainville
Audrey Renaud

Messieurs les conseillers

Pierre-Étienne Thériault
François Moreau
Fernand Gendron

Membres absents

Nicole Martel
Michel Gagnon

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Serge Geoffrion, directeur général et Monsieur Jean-Michel Frédéric, greffier et avocat sont également présents.

ET IL EST 18 H 45

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION EXTRA - PTI

2023-11-0578

Le greffier certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.



No de résolution

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - EXTRA - PTI

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2023-11-0579

Il est proposé par la conseillère Audrey Renaud

Appuyé par la conseillère Annie Mainville

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 novembre 2023 concernant le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.1 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 de la Ville déposé au conseil;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2023-11-0580

Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte

Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Et résolu,

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 de la Ville de L'Assomption prévoyant des dépenses en immobilisations d'un montant total de 189 161 870 \$ pour les trois exercices mentionnés ci-dessus, conformément au programme annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-11-0581 Une période de questions est offerte au public. Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

2023-11-0582 **Il est proposé par le conseiller François Moreau**

Appuyé par le conseiller Fernand Gendron

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

ET IL EST 18 H 46

Sébastien Nadeau
Maire

Jean-Michel Frédéric
Greffier et avocat